



1260 - Et si la fiancée avance une condition illégale.

question

Que faire si la fiancée formule la condition d'amener un chien dans le foyer conjugal ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Abd Allah Ibn Djabrine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse :

Cette condition est caduque, et il n'aura à la respecter après l'établissement du contrat.